



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°20/109  
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Route du Pont VIII sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4896 et destinée à être utilisée pour le stationnement ensemble poids lourds et conteneurs.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS LEPREVOST, 493 rue des Chantiers – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 370 501 223 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société TRANSPORTS LEPREVOST ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-136 portant sur la dépendance susvisée le 29/01/2021.

Description de la dépendance : Parcelle de terrain d'une superficie de 3 600 m<sup>2</sup> environ.  
Durée de la Convention d'Occupation Temporaire : 6 mois environ à compter du 01/06/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-136 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.